

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Immeuble WEST PLAZA sur la commune principale de l'AIOT 9 Rue du Débarcadère 92700 Colombes.

La référence de votre dossier est A-3-Q60YBJPVV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/08/2023 à 15h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34859375700076**

Raison sociale **SEFAL PROPERTY**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LE DIESE

134 RUE LEVALLOIS-PERRET

92300 LEVALLOIS PERRET

Signataire

Qualité : **Chargée de missions HSE**

Référent

Fonction : **Responsable HSEE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Immeuble WEST PLAZA**

Description des activités :

La présente déclaration concerne de l'Immeuble West Plaza situé 9 rue du Débarcadère à Colombes (92). Parcelle 132 et 23 sur le plan de situation. Sont exercés sur le site des activités du bureau. Le site est multi locataire. Le site est équipé de 8 installations climatiques situés en toiture et ayant une charge de fluide frigorigène Totale de 851.96 kg Le site est équipé également

de 2 groupes électrogènes (en toiture) ayant chacun une puissance thermique 1.21 MW Il s'agit d'une régularisation de déclaration des équipements déjà existants sur l'immeuble.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **9 Rue du Débarcadère 92700 Colombes**

X : 643873

Y : 6867877

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Gaz à effet de	Quantité		2 PAC Bât 1 R134A 4

1185	1185-2-a	serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	susceptible d'être présente 851.96 kg	DC	PAC Bât 2 R134A 2 CLIM passerelle bât 1 R134A 2 Groupes Electrogènes Bât 1 (1,21 X 2)
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.42 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets générés par ces installations sont traités par un prestataire de maintenance et feront l'objet de bordereau de suivi de déchets spécifiques

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'immeuble est équipé d'extincteurs, des colonnes sèches, d'un système de sécurité incendie, désenfumage naturel et mécanique, et du sprinklage

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **13789016 La déclaration MCP a été faite le 29 /08/2023 via le téléservice. Le dossier est en cours de construction;**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)